



FORCES LMS



PARCOURS

Je deviens un professionnel de l'immobilier

(agent, mandataire, marchand de biens, diagnostiqueur, géomètre)

38

FORMATIONS VIDEO

de 8 à 15 min en moyenne



Environ 9h30
pour se former

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les différentes professions liées au secteur immobilier
- Connaître les différentes lois régissant l'immobilier
- Spécifiquement découvrir la réglementation d'agent immobilier
- Découvrir comment organiser son agence immobilière

PUBLIC VISE

- Personnes voulant s'installer comme agent immobilier ou mandataire immobilier
- Agents immobiliers devant remplir l'obligation de formation de 14 heures par an de la loi Alur
- Toute personne souhaitant se reconvertir dans le métier de professionnel de l'immobilier
- Etudiants en BTS professions immobilières ou au TP assistant immobilier

EXPERTS FORMATEURS

Spécialistes de l'immobilier

LES 38 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Je m'informe sur le marché immobilier en France
- 2/ Je connais les différents métiers de l'immobilier
- 3/ Je connais les différentes professions immobilières connexes
- 4/ Je me forme pour devenir agent immobilier
- 5/ Je sais quel est le rôle d'un agent immobilier
- 6/ Je possède les compétences pour devenir agent immobilier
- 7/ Je choisis entre transaction, gestion locative ou gestion de propriétés
- 8/ Je choisis entre être agent immobilier et mandataire
- 9/ Je connais les formalités pour devenir agent immobilier
- 10/ J'obtiens ma carte Professionnelle
- 11/ J'adhère à un réseau d'agences
- 12/ Je crée une agence immobilière digitale
- 13/ Je deviens mandataire immobilier
- 14/ Je deviens diagnostiqueur immobilier
- 15/ Je deviens syndic de copropriété
- 16/ Je m'installe comme géomètre
- 17/ Je deviens architecte
- 18/ La loi Hoguet
- 19/ La loi Alur
- 20/ Le code de déontologie de l'agent immobilier
- 21/ L'application du code de déontologie
- 22/ La loi Elan
- 23/ La loi Pinel
- 24/ La loi Hamon
- 25/ La loi Carrez
- 26/ La loi Malraux
- 27/ La loi climat et résilience
- 28/ Les différents types de mandats immobiliers
- 29/ Le mandat de vente exclusif
- 30/ Je mets en place un registre des mandats électronique
- 31/ Je mets en place mon organisation pour obtenir des mandats
- 32/ Je fixe les honoraires de mes mandats
- 33/ Je fixe les prix de vente des biens
- 34/ J'équipe mon agence d'un logiciel de pège
- 35/ J'équipe mon agence d'un logiciel de transactions immobilières
- 36/ J'équipe mon agence d'un logiciel de gestion locative immobilière
- 37/ Je recrute des conseillers immobiliers
- 38/ Je découvre le métier d'assistant immobilier

i Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>